**AMAP Le Panier Saint Fiacre - Contrat Pain :
Boulanger Mickaël Quissac**

Entre **l’adhérent** de l’AMAP «Le panier Saint Fiacre»,

*A compléter par adhérent***Nom Prénom** :
Adresse :

Code postal et Ville :

E-mail : Tél :

**Et le boulanger,**

**Mickael Quissac**,41 rue du 14 juillet , 77190 Dammarie-Les-Lys

E-mail : mickael.quissac@gmail.com
Tel : 06 72 41 67 32

Autoentrepreneur dont le siège social réside au 41 rue du 14 juillet 77190 Dammarie-Les-Lys

N°SIRET 80106123500033, en tant qu’autoentrepreneur la TVA est non applicable suite à l’article 293B du CGI

**Référent “Pain”** de l’AMAP Le Panier Saint Fiacre **: Karen Pere**

E-mail : pain@lepaniersaintfiacre.fr

Web: <http://lepaniersaintfiacre.fr>

Tel: 06 22 02 43 87

**Objet du contrat** :

Ce présent contrat a pour objet de déterminer les modalités et les conditions de l’engagement des parties signataires pour le préfinancement de pains produits dans le cadre du soutien à une activité qui favorise des produits locaux et respectueux de l’environnement.
Les signataires du présent contrat s’engagent à respecter les principes et les engagements définis dans la charte des AMAP et résumés dans ce document : [3x3 engagements](http://www.amap-idf.org/images/imagesFCK/file/1reseau/communication/amap_3x3_engagements_web.pdf).

**Modalités contractuelles** :

* **Durée du contrat : du 3 octobre au 12 décembre 2024 inclus**
* Le boulanger fera **6 distributions** pour 2024, aux dates suivantes :
	+ octobre : le 3, 17 et 31
	+ novembre : le 14 et 28
	+ décembre: le 12
* Horaires et jour de livraison **: Les jeudis (aux dates ci-dessus) de 18 à 19 heures.**
* Toute part non récupérée pendant l’heure de distribution sera considérée comme un don pour une association ou une cause choisie par l’AMAP.
* Lieu de livraison : **Médiathèque de LISSES (91), Salle Jean Cocteau**
* Le montant de l’abonnement est défini au début du présent contrat, selon les choix définis par l’abonné parmi les produits proposés par le boulanger.

**Informations :**

* Le boulanger utilise les farines bio des Moulin des Gauthiers (Gilles Matignon), basé à Château-Landon (77). Exclusivement
* Certification Bio
* Cuissons : four électrique
* Fermentation à la levure fraîche
* Vente en AMAP

**Produits :***A compléter par adhérent*

L’adhérent définit son choix qui lui sera livré lors des distributions. Les produits et leurs quantités seront constants pour chaque distribution.

Pour chaque produit souhaité, indiquer le nombre, et calculer les totaux:

| **Type produit** | **Prix** | **Nombre** | **Coût total** |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Pain brioché | 400grs | 5€ |  |  |
|  | Pain à la farine de petite épeautre | 400grs | 5€ |  |  |
|  | Pain semi-complet aux grainesforme boule | 500grs | 4€ |  |  |
| 1 Kg | 8€ |  |  |
|  | Pain semi-complet aux grainesforme longue | 500grs | 4€ |  |  |
| 1Kg | 8€ |  |  |
| MONTANT TOTAL CONTRAT : |  |

**Engagements de l'adhérent :**

* Adhérer à l'association Amap
* Préfinancer la production, avant ou à la date de la première distribution
* Venir chercher ses pains sur le lieu de livraison les jours prévus dans le contrat. **En cas d’aléas, prévenir au plus tôt** le référent de l’AMAP, afin de trouver une solution pour la distribution.
* Tenir 1 à 2 séances de distribution du pain et suivre la feuille d’émargement.
* Participer à des animations de représentation de l’AMAP durant l’année.

**Engagements du boulanger**

* Les céréales utilisées sont produites dans le respect des modes de production biologique, de même que la transformation de ces céréales en farine puis en pains.
* Livrer toutes les 2 semaines (sauf dates exclues) des pains cuits le jour même.
* Les variétés et quantités sont conformes aux réservations des adhérents souscripteurs.
* En cas d’aléas, prévenir au plus tôt l’AMAP, via le référent, afin de trouver une solution de soutien dans le cadre de la charte des AMAP.
* Lieu de livraison Médiathèque de Lisses Salle Jean Cocteau
* Être transparent sur le mode de fixation des prix et ses méthodes de travail.

**Engagements communs :**

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs, etc.) et à faire part des soucis rencontrés. Le collectif d’animation de l’AMAP définira alors une solution co-construite avec le Boulanger, et les souscripteurs au contrat.

**Mode de paiement :***A compléter par adhérent*

Le paiement sera exclusivement **par chèque, à l’ordre de Mickael QUISSAC.**

**Si le montant total du contrat est supérieur à 60 €**, il peut être accepté un paiement en **2 chèques** **encaissé entre Octobre et début Décembre. (**Si l’abonné souhaite une date d’encaissement précise, l’indiquer au dos du chèque)
Dans ce cas, le montant de chaque chèque sera égal au montant total divisé par le nombre de chèque.

Veuillez noter les informations suivantes :

 Chèque N°1 - Montant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_€ , Numéro chèque : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Et si 2ème chèque :

 Chèque N°2 - Montant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_€ , Numéro chèque : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

En signant ce contrat, l’abonné et le boulanger s’engagent à respecter ces termes du contrat tout au long de sa période.

Fait à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ en 2 exemplaires, le \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signatures,

**Le Boulanger, L’abonné(e),**